



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 JANVIER 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :
Simon GAILLARD,
Denis DUQUET,
Laurence MAIROT

Procurations de vote :
Simon GAILLARD donne procuration à Jean-Pierre VAGNE
Denis DUQUET donne procuration à Flavien CHANSON

16 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Martine DONEY
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023
- 2- Bâtiments,
 - Eglise
 - Ancienne mairie
- 3- Communication,
 - Prochaine gazette
- 4- Développement durable
 - Mise à disposition d'une parcelle forestière pour l'école (délibération)
 - Point projets biodiversité
- 5- Finances,
 - Tarifs location des salles (délibération),
 - Remboursement frais (délibération)
 - Vente de bois et encaissement de chèques (délibération)
 - Indemnités 1^{er} adjoint (délibération)
 - Prime pouvoir d'achat (délibération)

- CLECT 2024
- 6- Urbanisme
 - PLUi
 - Proposition de l'AUDAB pour l'ancienne fruitière
- 7- Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2023

Madame le maire reprend le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée, elle indique cependant qu'un plan de la cour de l'école y sera annexé afin de donner une meilleure approche du projet.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2023.

2/ Bâtiments

Rénovation de l'église

Renseignement pris auprès de la DRAC, Mme le Maire explique que les subventions prévues pour Fontain sont toujours en attente pour ce projet d'investissement mais que le budget 2024 étant en cours d'élaboration dans leurs services, ils ne peuvent se prononcer officiellement pour l'instant. La délibération permettant d'acter les entreprises retenues suite à la commission d'appel d'offre de décembre peut cependant être prise dès à présent. Mme le Maire confirme qu'il s'agit bien ce soir de la dernière délibération concernant ce dossier et qu'elle lui permettra d'engager les travaux.

En conséquence, les élus présents opposés au projet demandent à ce que leurs noms apparaissent clairement dans le compte-rendu afin de se désolidariser de la décision qui sera prise aux motifs que :

- l'Eglise ne figurait pas dans le programme électoral,
- suite à l'enquête publique on ne respecte pas l'opinion des citoyens
- et enfin le conseil n'a jamais débattu ni voté clairement pour la rénovation de l'Eglise.

Il s'agit de Bénédicte CHAMBREY, Claire APFFEL, Flavien CHANSON, Denis DUQUET, Laurence MARTIN et Anne-Lise BOUVERESSE.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 11 voix POUR, 1 abstention et 6 voix CONTRE, la délibération présentée par Mme le Maire :

Objet : Validation du marché pour la restauration d'éléments mobiliers et tableaux de l'église St Pierre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la procédure de consultation relative à la restauration d'éléments mobiliers et tableaux de l'église St Pierre.

La remise des offres était fixée au 17 novembre 2023

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 décembre 2023.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet Cohendet. Quatre entreprises ont répondu. Deux pour le lot 1 menuiserie, plâtrerie, décor sculpté, dorure et polychromie et deux pour le lot 2 peinture de chevalier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fontain :

- retient les entreprises suivantes :
 - Lot 1, l'atelier NONNOTTE pour la somme de 346 900 Euros HT soit 416280 Euros TTC décomposé en 3 phases
 - Phase 1 pour 126 600 euros HT soit 151 920 TTC
 - Phase 2 pour 116 900 euros HT soit 140 280 TTC

Phase 3 pour 103 400 euros HT soit 124 080 TTC

- Lot 2, entreprise ROLLIER pour la somme de 64 950 Euros HT soit 77 940 Euros TTC décomposé en 3 phases

Phase 1 pour 23 200 euros HT soit 27 840 TTC

Phase 2 pour 9 500 euros HT soit 11 400 TTC

Phase 3 pour 32 250 euros HT soit 38 700 TTC

- décide de réaliser les travaux
- autorise Madame le Maire à :

+ signer le marché de travaux correspondant à 411 850 € HT soit 494 220 Euros TTC.

+ signer toutes les pièces utiles pour l'exécution et le règlement de la prestation, sous réserve que son montant respecte l'inscription prévue au budget.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2024.

Ancienne Mairie

Suite aux difficultés financières de l'entreprise chargée du poste « Electricité », les travaux prennent du retard et devraient être achevés fin avril – début mai. Une avance lui a été versée afin de lui permettre l'achat des fournitures nécessaires à notre chantier.

3/ Communication

La prochaine réunion de la commission sera avancée début mars

4/ Développement durable

Mise à disposition d'une parcelle forestière pour l'école

Flavien CHANSON explique qu'un projet pédagogique porté par les Communes Forestières est envisagé par les classes de CM1 et CM2. Pour cela il est nécessaire de déterminer une parcelle soumise à la gestion par l'ONF qui sera observée sur plusieurs années par les élèves. Il faut une parcelle ne se situant pas trop loin de l'école et avec assez de diversité. La réunion avec l'ONF n'a pas encore eu lieu pour valider la parcelle (la parcelle « privilégiée » se trouve vers le Fort Rolland).

Les élus valident à l'unanimité la délibération présentée par Mme le Maire, à savoir :

- Autorisent le principe de l'accueil d'une forêt pédagogique au sein de la forêt communale de Fontain, sur une parcelle à valider ;
- Autorisent la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement forestier ;
- Autorisent le Maire à signer tout document afférent.

Point projets biodiversité

Flavien CHANSON explique que la LPO est en train de concevoir une affiche concernant le territoire de notre commune. Elle mettra en avant les particularités et les richesses de notre village à travers 10 espèces retenues suite à l'observation de la faune et la flore.

L'information est mise dans la gazette et sera complétée sur le site internet.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la participation de la commune aux frais engagés à hauteur de 50€.

5/ Finances

Tarifs de location des salles

Mme le Maire explique qu'ils datent de 2014 et n'ont jamais été révisés. L'idée est de conserver des prix corrects pour que les habitants de la commune puissent en profiter sans trop de frais. La question d'établir pour la salle des fêtes des forfaits gaz et électricité est posée mais après débat, il est décidé de rester sur une facturation d'après les relevés réels.

La délibération modifiée par Mme Hamelin au fur à mesure des échanges est approuvée à l'unanimité c'est-à-dire :

- 120€ pour la location 2 jours pour la salle associative,
- 100€ pour la journée pour la salle des fêtes (pour les réunions),
- 180€ pour la petite salle des fêtes pour 2 jours
- 280€ pour la grande salle des fêtes pour 2 jours
- 380€ pour l'ensemble de la salle des fêtes pour 2 jours

Remboursement de frais

Pour la somme de 173,78€ à Claire APFFEL concernant des fournitures achetées pour le repas des anciens et les vœux du Maire. Mme Apffel ne participe pas au vote.

La délibération est prise à l'unanimité des votants.

Encaissement de chèques

Madame le maire expose que la commune a reçu :

- un chèque de 25 euros pour le repas des anciens
- 2 chèques de 7 euros et 1 chèque de 75 euros pour la vente de lots de bois

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorisent à encaisser ces chèques.

Modification du tableau des indemnités des adjoints

Suite à une modification de sa situation professionnelle, Monsieur Flavien Chanson informe Madame le Maire et l'ensemble du conseil qu'il souhaite que son indemnité d'adjoint soit baissée afin qu'elle corresponde de nouveau à celle des autres adjoints.

Le tableau des indemnités des élus est ainsi modifié.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent par 13 voix pour, 5 voix contre, le nouveau tableau des indemnités.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Mme le Maire expose qu'il est possible, cette année, d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

Cette prime sera exempte de cotisations pour la Mairie et d'impôt sur le revenu pour les agents concernés. Il ne s'agit pas d'une prime au mérite, mais d'une prime qui concernera l'ensemble des agents qui entrent dans les critères du texte, proratisée en fonction du temps de travail de chacun.

À l'unanimité, les élus décident de mettre en place cette prime exceptionnelle pour le seuil maximum proposé par les textes.

Attribution de compensation pour les charges transférées à Grand Besançon Métropole

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les tableaux de calculs qui sont proposés par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Pour Fontain, nous restons sur les mêmes montants que les années précédentes tant pour 2023 que pour le prévisionnel 2024.

Madame le Maire met aux voix. Les élus décident à l'unanimité d'approuver les propositions de la CLECT tant pour 2023 que pour le prévisionnel 2024.

6/ Urbanisme

Point PLUi

Les élus du secteur Plateau recherchent la mise en évidence des particularités de notre territoire lequel n'a rien à voir avec le reste des communes de GBM, pour exemple la topographie. Cependant, il n'est pas aisé de mettre en évidence nos spécificités à travers un document d'urbanisme tel que le PLUi et cela demande un travail de concertation des élus de secteur afin d'harmoniser les besoins et les demandes de chacun.

Proposition étude

L'AUDAB, agence d'urbanisme qui participe à l'élaboration du PLUi, propose une étude ciblée sur 10 friches de GBM, dont une étude sur l'ancienne fruitière de Fontain, ceci en partenariat avec la commune.

7/ Questions diverses

Projet d'antenne de téléphonie mobile dans les Mercureaux

La commune a été approchée pour avis par l'opérateur Orange fin 2023 concernant l'étude de 3 sites dans la vallée des Mercureaux, visant des terrains communaux, sur lesquels ils pourraient potentiellement demander à installer une antenne. Consciente que le projet ne vise pour l'instant qu'à apporter du réseau aux utilisateurs de la 4 voies des Mercureaux qui traversent la vallée, la commune a donné son accord pour l'étude de 2 d'entre eux, excluant celui situé à la limite de la commune de Besançon qui n'aurait aucun intérêt pour le village. Il a été demandé de prendre en compte la nécessité de couvrir le bas du village (donc plutôt une installation à Ruroie). Une fois l'étude terminée, le prestataire décidera si un ou les 2 sites lui convient mais la décision de pose d'une antenne reviendra au conseil municipal.

Clôture des débats : 22h05

Prochain conseil :

Lundi 11 mars 2024 à 20h00 pour le vote du budget

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 11 mars 2024

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 22/03/2024

La Maire,

Catherine HAMELIN

